

---

## *Procès-Verbal N°010*

### *DE LA COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS*

### *DU VENDREDI 08 NOVEMBRE 2024 A LA PLAINE DES CAFRES*

---

**Sont présents :** MANGATAYE Fabrice – CLEF Caroline – GASTRIN Maximin - DUBARD Gaëlle - MACORAL Yannick – MOUTIALGADOU Marie-Lidy -

**Absent excusé :** GRONDIN Mickaël

**Assiste :** Judith VAITILINGOM

Sous la Présidence de Fabrice MANGATAYE, la séance est ouverte à 18h45 et se termine à 20h50.

\*\*\*\*\*

### **I. VALIDATIONS PV COC N°008 du 15 OCTOBRE ET N°009 DU 29 OCTOBRE 2024**

Les PV COC N°008 du 15 Octobre 2024 et N°009 du 29 Octobre 2024 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

### **II. COURRIERS**

- **HBC ST JOSEPH :** Courrier en date du 03 novembre 2024 relatif aux rencontres -13 et -15ans Masculin SC STE MARIE / HBC ST JOSEPH. Le club sollicite le remboursement des frais engagés suite au déplacement de son équipe -15ans Masculin et la validation du score produit par cet effet pour le match des Moins 15ans Masculin qui ne s'est pas déroulé. La COC après vérification décide de ne pas valider de forfait et de ne pas rembourser les frais de déplacement suite aux modifications du championnat et le club recevant n'avait pas effectué de conclusion.

### **III. ANOMALIES FDME**

#### **N°1 : Honneur Fém. : JS SALINE 2 / HBF ST DENIS 2**

Date : 26/10/2024

Vu la feuille de match, la COC constate que la joueuse MADI Dawiya du club HBF ST DENIS possède une licence dirigeante et non joueuse :

En vertu de l'article 109 du règlement fédéral, la COC décide :

*\* Match perdu par Pénalité pour HBF ST DENIS 2*

*\* Sanction Financière : 40 € pour HBF ST DENIS*

*\* Pénalité sportive : 0 pts*

Le Score est de 20 à 00 en faveur de JS SALINE 2

#### **N°2 : Moins 18 ans Fém. Honneur : UNION HANDBALL ST PIERROISE / JSB**

Date : 26/10/2024

Vu la feuille de match, la COC constate que le club UNION HANDBALL ST PIERROISE s'est présenté avec moins de 5 joueuses. En vertu de l'article 109 du règlement fédéral, la COC décide :

*\* Match perdu par Pénalité pour UNION HANDBALL ST PIERROISE*

*\* Sanction Financière : 40 € pour UNION HANDBALL ST PIERROISE*

*\* Pénalité sportive : 0 pts*

Le Score est de 20 à 00 en faveur JSB

#### **N°3 : Moins 13ans Fém. Excellence : CASE CRESSONNIERE 1 / JS 3 BASSINS**

Date : 02/11/2024

Vu la feuille de match,

La COC constate l'absence de la JS 3 BASSINS

En vertu de l'article 104 du règlement fédéral, la COC décide :

*\* Match perdu par forfait pour JS TROIS BASSINS*

*\* Sanction Financière : 70 € pour JS TROIS BASSINS*

*\* Pénalité sportive : 0 pts*

Le Score est de 10 à 00 en faveur CASE CRESSONNIERE

**N°4 : Moins 13ans Masc. Excellence : ASHB TAMPONNAIS / LE PORT HANDBALL**

Date : 02/11/2024

Vu la feuille de match,

La COC constate l'absence du PORT HANDBALL

En vertu de l'article 104 du règlement fédéral, la COC décide :

*\* Match perdu par forfait pour LE PORT HANDBALL*

*\* Sanction Financière : 70 € pour LE PORT HANDBALL*

*\* Pénalité sportive : 0 pts*

Le Score est de 10 à 00 en faveur ASHB TAMPONNAIS

**N°5 : Moins 15ans Fém. Honneur : HBF CHAUDRON / UNION HANDBALL ST PIERROISE**

Date : 02/11/2024

Vu la feuille de match,

La COC constate que la joueuse REVOZAHA Kenza du club HBF CHAUDRON est trop âgée pour participer à la rencontre :

En vertu de l'article 109 du règlement fédéral, la COC décide :

*\* Match perdu par pénalité pour HBF CHAUDRON*

*\* Sanction Financière : 40 € pour HBF CHAUDRON*

*\* Pénalité sportive : 0 pts*

Le Score est de 10 à 00 en faveur UNION HANDBALL ST PIERROISE

**FDME : DONNEES MANQUANTES**

**N°1 du 26/10/2024 : Moins 13 ans Masc. Excellence : HBC ST JOSEPH / JS STE ROSIENNE**

Anomalie au club HBC ST JOSEPH : Pas de responsable de salle

La COC décide en vertu de l'article 98 (Feuilles de matchs) d'appliquer une pénalité financière de 20€ au club du HBC ST JOSEPH.

#### **IV. COUPE DE LA LIGUE FÉMININ & MASCULIN**

**Dates ¼ finales Coupe de la ligue Féminin & Masculin :** Week-end 10/11 Mai 2025

**Dates ½ Finales Coupe de la ligue Féminin & Masculin :** Vendredi 16 Mai et Samedi 17 Mai 2025

**Date 2 finalités Moins 18ans :** Samedi 17 Mai 2025

**Date Finales Coupe de la ligue Féminin & Masculin :** Dimanche 18 Mai 2025

Un courrier sera transmis aux clubs désirant faire acte de candidature ainsi que le cahier des charges + règlement particulier.

#### **V. FINALITES JEUNES**

Samedi 17 Mai 2025 : 2 Finalités Moins 18ans

**Dates :** Samedi 24 Mai et Jeudi 29 Mai 2025

Les clubs intéressés pour l'organisation de ces finalités sont priés de faire acte de candidature **avant le 05 Décembre 2024.**

Un cahier des charges sera transmis aux clubs intéressés.

#### **VI. FINALITES D2, D3, HONNEUR**

**Date :** Dimanche 1<sup>er</sup> Juin 2025

Les clubs intéressés pour l'organisation de ces finalités sont priés de faire acte de candidature **avant le 05 Décembre 2024.**

Un cahier des charges sera transmis aux clubs intéressés.

#### **VII. PROCHAINE REUNION COC**

En visio Le Mardi 19 Novembre 2024

**Vous avez un délai de 7 jours pour contester les décisions auprès de la Commission Réclamations et Litiges.**

**LIGUE REUNIONNAISE DE HANDBALL**  
SECRETARIAT DES COMMISSIONS  
Maison des Régionales des Sports  
20 route Philibert TSHIRANANA - 97490 Ste Clotilde  
Tél : 0692 26 45 28 - 0693 93 33 47  
Mail : 6900000@ffhandball.net

Le Président de la COC



**Fabrice MANGATAYE**